

La « culture du risque » en question(s). Riverains de cours d'eau et gestionnaires du risque, un dialogue impossible ?

*François DUCHENE, Christelle MOREL JOURNAL,
Docteurs en Géographie, Laboratoire RIVES, ENTPE.*

Nous abordons dans notre recherche « la “culture du risque” en question(s) » trois points successifs : l'historicité des modes de traitement de la rivière, la fabrication du système d'acteurs par les techniciens, et enfin les riverains, la rivière et le risque inondation. C'est ce dernier point que cette communication se propose d'aborder.

En effet, à entendre les gestionnaires du risque (élus, techniciens, administratifs)¹, on est frappé par le peu d'espace réservé *in fine* aux riverains. Tout se passe en effet comme si les systèmes d'acteurs ou les solutions techniques (abondamment commentés), d'outils supposés devenaient l'objet premier de l'activité de prévention des risques. Et, lorsque les riverains sont évoqués, constatons qu'ils le sont de façon assez caricaturale. La brièveté de cette présentation nous pousse à renforcer ce trait, en ne retenant que les figures récurrentes dans les propos de ces gestionnaires. L'une d'entre elles pourrait s'intituler le **pétitionnaire en puissance**, avec en corollaire la crainte des élus et techniciens de devoir rendre des comptes devant les tribunaux administratifs. Le riverain serait aussi un **individualiste forcené**, à qui il conviendrait de toujours rappeler l'intérêt général pour « *qu'il ait conscience qu'il n'est pas seul*² ». Le riverain est, encore, un **électeur**, qui attendrait de ses édiles qu'ils « *fassent un certain nombre de choses*³ » sans pour autant prendre trop de mesures impopulaires (le maire d'une commune rurale dit craindre de se faire lyncher par la population s'il lui annonçait brutalement un gel de l'urbanisation⁴). Lorsque survient l'évocation de l'inondation, le riverain devient **victime**, transformant du même coup le gestionnaire en « sauveur » (lors d'une crue de tel débit, « *j'ai 200 foyers inondés*⁵ » dit l'un d'eux, « *la vie des gens et des biens est en cause, et l'on a pas le droit de mettre les intérêts politiques en avant*⁶ » dit un autre). Enfin, le riverain est fréquemment perçu comme un **personnage inconséquent**, qui voudrait construire à tout prix et « *qui gueule quand il est inondé*⁷ » ; ainsi, en « *protégeant ces braves gens contre eux-mêmes*⁸ », l'élu et le technicien se constituent en « père sauveur » d'une population qu'ils considèrent du coup dans un statut mineur.

A l'évidence, pour les gestionnaires du risque, le riverain est un problème qu'il convient de toujours réduire. Mais les différentes figures énoncées ci-dessus ont quelque difficulté à épuiser une réalité autrement plus dense et plus complexe, s'agissant de personnes habitant le

¹ Nous avons rencontré lors de notre enquête environ 25 acteurs institutionnels concernés à un titre ou à un autre par l'Yzeron et le Ravin. Ces entretiens, intégralement retranscrits, constituent un recueil de près de 400 pages.

² Entretien avec un adjoint au maire, 8 janvier 2000.

³ Entretien avec un adjoint au maire, 12 février 1997.

⁴ Entretien avec un maire, 18 février 1997.

⁵ Entretien avec un adjoint au maire, 29 décembre 1999.

⁶ Entretien avec un adjoint au maire, 8 janvier 2000.

⁷ Entretien avec un adjoint au maire, 29 décembre 1999.

⁸ Entretien avec un adjoint au maire, 12 février 1997.

long de cours d'eau long de plusieurs kilomètres et traversant nombre de paysages et de communes. A travers une série d'entretiens réalisés et analysés dans une perspective compréhensive⁹, nous nous sommes intéressés à la perception de la rivière et des risques qui y sont liés, de riverains habitant en zone désignée inondable par les Plans de prévention des risques de l'Yzeron et du Ravin¹⁰.

Quelques caractéristiques de la population rencontrée

Lors de notre enquête, nous avons effectué des entretiens semi-directifs auprès d'une cinquantaine de riverains. Rappelons que toutes les personnes interrogées, installées avant 1993, ont connu au moins une inondation ayant atteint au moins leur jardin (pour les maisons individuelles). Nous n'avons retenu ici que quelques caractéristiques générales de cet échantillon.

Age des personnes rencontrées :

<i>0-24 ans</i>	<i>25-44 ans</i>	<i>45-64 ans</i>	<i>+ de 65 ans</i>
5%	28%	32%	35%

Résidant dans leur domicile actuel depuis :

<i>- de 5 ans</i>	<i>5 à 9 ans</i>	<i>10 à 29 ans</i>	<i>+ de 30 ans</i>
18%	11%	31%	40%

Constatons, à travers le second tableau, que près de 75% des personnes rencontrées habitent sur place depuis plus de 10 ans (ce que vient étayer la moyenne d'âge élevée de l'échantillon). Et, s'il convient de rappeler que nous n'avons rencontré que des gens vivant précisément dans ces zones désignées comme étant inondables (et non celles qui les auraient éventuellement fuies), notons que ces dernières continuent d'attirer de nouveaux résidents. Ce chiffre illustre d'ailleurs des propos souvent entendus quant au caractère agréable de lieux où des familles décident volontiers de s'ancrer.

Catégories socio-professionnelles (y compris retraités) :

<i>sans profession</i>	<i>ouvriers, employés</i>	<i>artisans commerçants</i>	<i>cadres intermédiaires</i>	<i>cadres supérieurs</i>
8%	41%	15%	20%	16%

Le nombre élevé d'ouvriers et d'employés rappellent aussi que ces lieux en bordure de rivière, autrefois investis par des activités industrielles, ne font l'objet d'une certaine valorisation que depuis peu de temps. Et si tous les riverains rencontrés sont propriétaires, c'est pour nombre d'entre eux à ce statut d'occupation qu'ils doivent leur position sociale, davantage qu'à leur statut professionnel. Autrement dit, la question de la valorisation et de la dévalorisation foncière revêt une importance particulière dans notre échantillon.

⁹ La durée moyenne de ces rencontres se situe autour d'une heure. Chaque entretien a fait l'objet de retranscriptions intégrales, et les recueils réalisés à partir de celles-ci totalisent environ 750 pages.

¹⁰ Ces deux cours d'eau sont aujourd'hui les seuls dotés d'un PPR dans l'agglomération lyonnaise, ce qui nous avait incité à les choisir comme objet de la présente recherche.

La rivière comme un élément parmi d'autres du territoire d'habitation

La question des problèmes liés à la rivière ne peut constituer le seul angle d'attaque des entretiens. En effet, on ne peut pénétrer dans la vie des gens (ce que présuppose la situation d'entretien), en désignant à brûle-pourpoint un élément de leur environnement dont ils ne peuvent ignorer qu'il a été érigé en problème. Parfois, on constate qu'un questionnement trop centré sur les risques liés à la rivière amène une relative fermeture des interlocuteurs qu'il n'est pas aisé de dépasser ensuite¹¹. A l'inverse, pour les riverains qui sont très engagés dans les problématiques liées aux inondations, une seule invitation suffit : le « problème » va de soi. Ceci montre combien la situation d'entretien met en scène les problèmes de la rivière qui varient d'une personne rencontrée à l'autre, voire pour un même interviewé. Nous avons aussi observé des tendances à la dramatisation des discours, quand la personne rencontrée nous prend pour des acteurs ayant capacité d'action à part entière¹², ou, au contraire, à la minoration des problèmes comme si nous incarnions l'acheteur potentiel de la maison mise en vente¹³. Il y a donc capacité de jeu des riverains avec leur propre situation qui renforce l'idée que leur relation à la rivière, voire à l'environnement en général, n'est pas statique et définie une fois pour toutes en fonction de paramètres simples, mais s'ajuste en permanence aux événements, dont la rencontre avec l'enquêteur.

De même, au fil des entretiens, se dessinent des micro-territoires, faits chacun d'une histoire propre dans laquelle la rivière ne joue qu'un rôle parmi d'autres éléments. Ainsi dans tel lotissement de Ste-Foy, c'est le bruit causé par l'augmentation du trafic routier de la route départementale voisine qui est mis en avant, « *la route [faisant] perdre plus de valeur aux maisons que l'Yzeron*¹⁴ ». Dans tel autre, nos interlocuteurs successifs insistent sur des conflits de voisinage enracinés dans de vieilles histoires de limites de mitoyenneté. Dans tel quartier de Francheville, un interlocuteur rappelle que le tout à l'égout n'existe que depuis 15 ans, c'est-à-dire qu'avant « *tout allait à la rivière*¹⁵ », et dans telle autre impasse d'Oullins, chaque maison est encore dotée (quand elle l'est) d'une fosse septique. Du côté du Ravin, la rivière est parfois discrète. Les immeubles dits de « Clair Vallon », à Fontaine-sur-Saône, marquent un point de rupture dans le cours du ruisseau. En aval, le ruisseau est entièrement couvert jusqu'à son débouché dans la Saône. En amont, il coule globalement à ciel. Mais pour autant, une personne au moins dit ne pas avoir identifié le mince filet d'eau qui courrait dans la canalisation en béton comme un ruisseau. Tout danger d'inondation était exclu pour elle puisqu'il n'y avait tout simplement pas de ruisseau¹⁶.

Cependant, ici comme sur les bords de l'Yzeron, la rivière et ses éventuels dangers font partie d'un ensemble de préoccupations plus larges qui concernent l'environnement, au double sens sitologique et sociologique du terme. Et le risque, comme l'élément matériel qui l'engendre — ici, la rivière —, ne sont pas les seuls centres d'intérêt des personnes résidant ou travaillant au bord de l'eau, ce que leur identification rapide comme « riverains » occulte un peu. Leur localisation résidentielle (et / ou professionnelle) ne se réduit pas à la seule proximité de la

¹¹ Ainsi, lorsque l'un de nous a été présenté par le cafetier voisin comme « une personne qui venait enquêter sur les problèmes de la rivière », la vieille dame a changé d'attitude et n'a répondu que de manière fort réticente à nos questions alors qu'elle était auparavant enjouée et, semble-t-il, ravie d'avoir de la visite.

¹² Entretien avec MM. Arfeux et Aubin, 24 août 1999 (*tous les noms propres utilisés ici sont des noms fictifs*).

¹³ Entretien avec M. Cievet, 2 août 1999.

¹⁴ Entretien avec M. et Mme Dollet, 30 juillet 1999.

¹⁵ Entretien avec M. Aubin, 24 août 1999.

¹⁶ Entretien avec M. et Mme Blanc, 19 août 1999.

rivière. Elle s'inscrit dans un territoire, combinaison historique de dimensions matérielles, de pratiques sociales et de représentations. Isolons toutefois provisoirement la rivière, afin d'examiner les événements paroxystiques que sont crues et inondations, venant soudainement incarner le « danger » jusqu'ici potentiel.

Les systèmes de protection : aménagements matériels et symboliques

L'expérience de la crue ou des représentations suffisamment fortes qui concourent à son anticipation suscitent, de la part des riverains, des constructions spécifiques destinées à répondre au « risque » désormais plus ou moins conscientisé. Des chercheurs travaillant sur une autre forme de risque, celui du SIDA, ont pu montrer que le message de prévention, pour être entendu et pris en compte par les « malades », devait être « reconfiguré afin de trouver une place dans un système préexistant de pratiques et de représentations, système dont la fonction est de protéger le sujet à ses propres yeux (c'est-à-dire symboliquement) et sans préjuger d'une efficacité proprement médicale¹⁷ ». Par analogie, nous montrerons comment, par des aménagements matériels mais aussi des constructions symboliques, la plupart des personnes rencontrées mettent à distance le danger, tentent de trouver des solutions crédibles afin de se rassurer.

Sur les rives de l'Yzeron et du Ravin, nous avons observé beaucoup de petits murets édifiés par les riverains afin de protéger leur propriété ou des parties sensibles de celle-ci contre l'invasion des eaux. Ces aménagements font, dans l'ensemble, l'objet d'un entretien régulier et témoignent d'un sens pratique certain : ils ont été élevés à la hauteur correspondant à la crue précédente¹⁸, ils ont permis de gagner une terrasse tout en protégeant le terrain¹⁹. Sur l'Yzeron et ses affluents, les aménagements réalisés atteignent parfois des niveaux importants dans leur volume et dans les engagements financiers qu'ils supposent. M. Arfeux a, par exemple, fait amener une cinquantaine de camions de terre afin de remblayer son terrain, puis construit une digue « *en parpaings secs* », ceci sans la moindre autorisation mais avec un système de justification bien rodé²⁰. Tous les systèmes de protection ne sont pas édifiés en dur. Ainsi, un riverain non satisfait du rehaussement de son terrain par remblayage, a mis en place un système de protections amovibles par « empellage »²¹. Certains systèmes de protection, abondamment décrits par leurs auteurs, laissent même perplexes quant à leur réelle efficacité. Mais peu importe la vérité en la matière : la fonction de ces aménagements vise bien à domestiquer l'inconnu, tout comme d'autres protections, celles-ci proprement symboliques.

En effet, au-delà des aménagements matériels, les constructions destinées à mettre à distance le danger se traduisent aussi par des représentations et des procédures de langage particulières, déjà repérées dans nos travaux antérieurs sur les risques industriels ou ceux liés aux glissements de terrain sur les balnes lyonnaises. La lecture attentive des entretiens dévoile deux procédures spécifiques à la confrontation avec le risque, et qui peuvent être rendues par deux métaphores : le jeu du « mistigri » d'une part et celui du « furet » d'autre part. Le premier se réfère à des jeux de cartes dont le principe vise à se débarrasser d'une figure maudite en la

¹⁷ T. Coanus (dir.), F. Duchêne, E. Martinais, *La ville inquiète. Développement urbain, gestion du danger et vie quotidienne sur trois sites « à risque » de la grande région lyonnaise (fin XIXème - fin XXème)*, Laboratoire RIVES, ENTPE, 1999, 616 p.

¹⁸ Entretien avec Mme Lefeuvre, 19 août 1999.

¹⁹ Entretien avec Mme Delherme, 30 juillet 1999.

²⁰ Entretien avec MM. Arfeux et Aubin, 24 août 1999.

²¹ Entretien avec M. Cievet, 2 août 1999.

faisant circuler. De la même manière, dans notre quête des récits d'inondation, nous sommes fréquemment renvoyés à d'autres lieux, d'autres personnes qui peuvent être aussi proches que la maison du voisin. Mme Agache de Francheville, Mme Balley de Sainte-Foy ou M. et Mme Blanc de Sathonay-Village ne disent pas autre chose lorsqu'ils se réfèrent à la maison voisine²², qui est de surcroît de plain-pied²³, ou aux immeubles collectifs situés en aval où le risque humain serait réel²⁴. Cette mise à distance simple du risque ne doit pas occulter une procédure à la fois plus globale et plus complexe, qui peut être illustrée par le jeu du furet²⁵. La dynamique tournante des discours sur le risque ainsi décrite rend compte de la composition impressionniste des entretiens mais aussi de l'impression d'aller et venir dans la problématique. Nous n'en donnerons qu'un seul exemple : M. Barrière, gérant d'une entreprise située sur les bords du Ravin à Fontaines-sur-Saône, affirme au début de l'entretien ne pas être au courant du PPR, mais, à une question directe posée dix minutes après, il répond : « *que, moi, je n'en ai pas entendu parler ? Non, je ne dis pas que je n'en ai pas entendu parler... j'en ai entendu parler. Mais, une fois, quelqu'un est venu me voir avec une pétition, c'est ça ?* ». Et il enchaîne sur le récit de cette visite²⁶. Le moule est toujours vide mais ses contours se précisent peu à peu. Ce que nous avons cru saisir un moment est déjà reparti dans un récit qui tourne sur lui même, cultivant parfois les contradictions pour mieux repartir : « *on ne surveille pas le ruisseau en temps d'orage, on le regarde*²⁷ ». Ces exemples nous rappellent que le danger, côtoyé quotidiennement, ne peut être séparé d'un ordre symbolique plus large tendant à donner du sens à un ancrage territorial.

La question de « l'information au public »

Rappelons ici brièvement que la question du risque a été largement forgée dans le champs institutionnel, par un recours exclusif à la technique tendant à exclure tout profane en la matière. Pour mémoire, l'un des techniciens rencontré reconnaissait sans ambages que « *la modélisation [de la rivière] est un travail en chambre, d'où sont exclus élus et particuliers*²⁸ ». Or la législation sur les PPR impose que les riverains concernés soient informés des dangers qu'ils encourent et des prescriptions associées à leur terrain. La question se pose *in fine* aux gestionnaires du risque de savoir quand et comment informer les riverains de ces restrictions à leur droit de construire, et des solutions envisagées pour améliorer leur protection. Il est parfois question, chez nos interlocuteurs, de prôner « la transparence »... mais en rendant publiques des études techniques parfois totalement opaques pour qui n'est pas spécialiste. Le discours le plus couramment rencontré chez les acteurs institutionnels du risque consiste à ne présenter aux riverains que des *solutions déjà élaborées* et une position *unanime et cohérente*, quitte pour cela à attendre plusieurs années que techniciens et élus se soient entendus. Plus généralement, la communication avec les riverains n'est envisagée que dans une perspective descendante, et en direction d'une « cible » que l'on pourrait schématiquement réduire à la synthèse des figures présentées en ouverture de notre propos.

²² Entretien avec Mme Agache, 19 août 1999.

²³ Entretien avec Mme Balley, 2 août 1999.

²⁴ Entretien avec M. et Mme Blanc, 19 août 1999.

²⁵ Décrit par J. Gracq dans *Le Rivage des Syrtes* : « Tout le monde fait cercle, les mains sont fermées sur la corde, on ne voit rien mais les mains sont complices, le furet court, glisse le long de la corde, repasse, tourne inlassablement. Il n'est jamais là. Chaque main est vide, mais chaque main est un creux tiède pour l'accueillir, pour l'avoir accueilli. Voilà à quel jeu joue [la ville de] Maremma toute la journée. Et je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit un jeu ».

²⁶ Entretien avec M. Barrière, 20 août 1999.

²⁷ Entretien avec Mme Lefevre, 19 août 1999.

²⁸ Entretien avec un technicien de l'administration, 1^{er} février 2000.

Dans cette même perspective, la notion de « culture du risque », construite par les gestionnaires du risque, constituerait une modalité de traitement de ce « risque » particulier que serait le riverain. Autrement dit, la population vue selon la « culture du risque » serait la population telle que les gestionnaires voudraient qu'elle soit. Or nous avons tenté de montrer à quel point la question du risque, telle qu'elle est appréhendée par les riverains, est complexe et labile. Et cette perspective éclaire d'un jour nouveau les difficultés de dialogue entre les riverains et la sphère des techniciens, si l'on considère que le message de prévention vertical et monothématique « tombe » généralement sur un territoire horizontal et multidimensionnel.